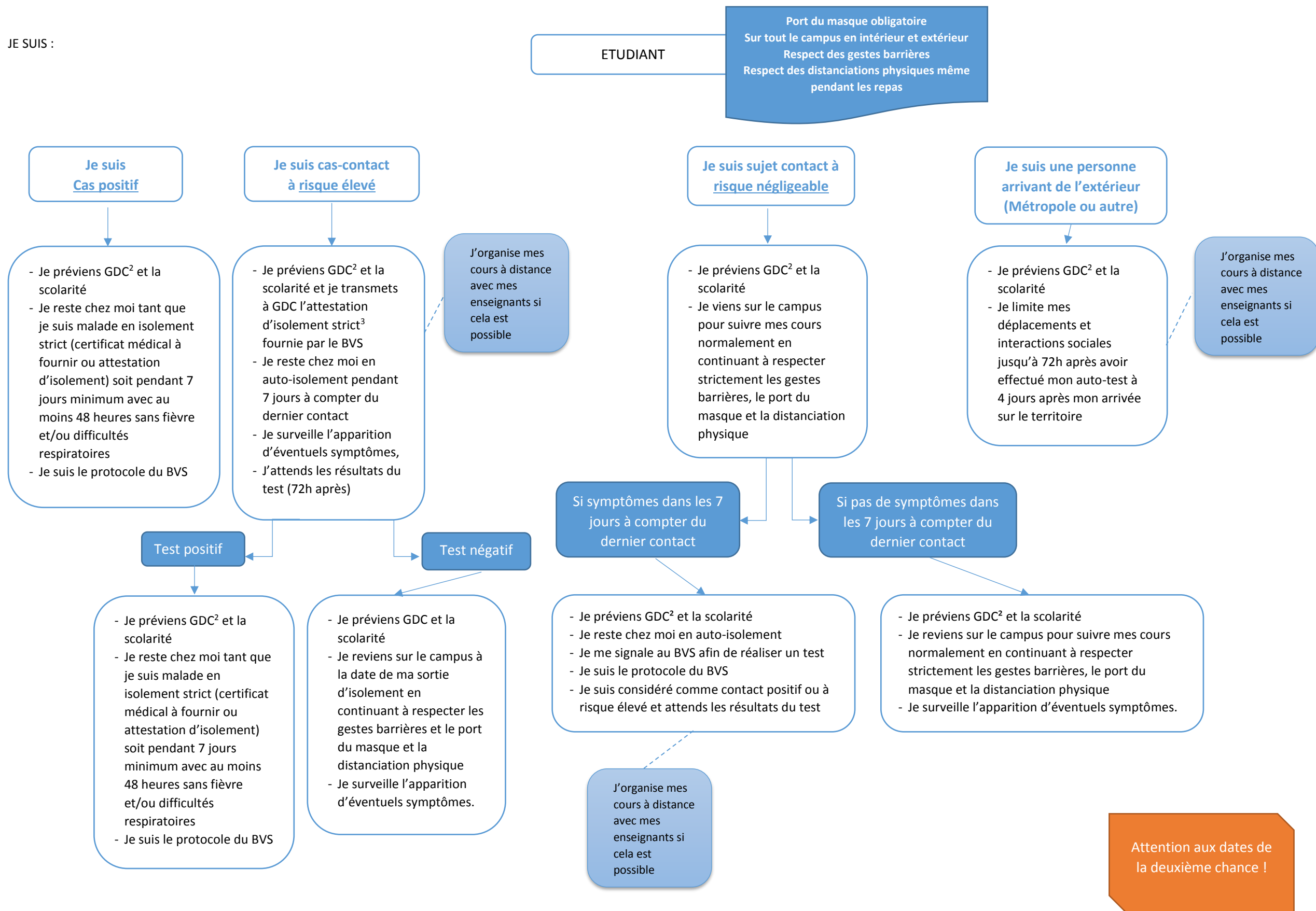


JE SUIS :



* Définitions et consignes (source Haut-commissariat- cellule animation Covid)

- Cas-positif : il s'agit d'une personne testée positive ou susceptible d'être positive à la Covid-19 autour de laquelle une enquête sanitaire sera menée afin de déterminer les différents cas-contacts et le niveau de risque estimé au regard du temps et du degré d'exposition.
- Cas-contact à risque élevé : cela concerne principalement les personnes partageant un même lieu de vie qu'un cas positif confirmé, ainsi que les personnes ayant eu des contacts rapprochés et/ou prolongé avec un cas positif confirmé.
- Cas-contact à risque négligeable : Toutes les autres situations de contacts.

¹ BVS : Bureau de veille sanitaire

² GDC : Gestion de crise de l'UPF gdc@upf.pf

³ Attestation d'isolement à demander par le patient par mail à secretariat.bvs@sante.gov.pf